Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 8270192
Centre d'intérêt: 34

Commission des écoles catholiques de Montréal (Québec) Bureau de service social.

Etude sur la fréquentation scolaire / Commission des écoles catholiques de Montréal, Division des services spéciaux, Bureau de service social. -- Montréal : La Commission, 1970.
35 f. ; 28 cm.

Titre de la couv. Notes (part. bibliographiques) au bas des p.

Cote Dewey: 371.295'09714/C734e Cote LC: LB/3081

Descripteur(s): *Absentéisme *Fréquentation scolaire *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau)

Le rapport rend compte du résultat des travaux de recherche et d'expérimentation poursuivis au cours de l'année 1969 par le Bureau de service social de la CECM sur la fréquentation scolaire. Les données ont été recueillies dans le double but de mieux cerner le problème d'absentéisme et d'évaluer les tentatives de solution.

Il s'appuie: 1. sur une étude quantitative des absences à la CECM; 2. sur une étude statistique des facteurs d'absentéisme; 3. sur l'expérimentation de divers modes d'intervention dans les cas d'absentéisme caractérisé; 4. sur des consultations auprès d'enseignants, de directions d'écoles primaires et secondaires, des directeurs à l'organisation scolaire dans les cinq régions et de bureaux de la CECM intéressés à l'un ou l'autre aspect de la question: informatique, statistique, contentieux, récupération scolaire, etc.

L'examen de l'ensemble de la situation se traduit par la formulation d'un certain nombre de recommandations. Entre autres: que les écoles assument la responsabilité du contrôle interne des absences, de l'évaluation sommaire des motifs d'absence et de l'action éducative auprès de ceux qui s'absentent sans motif valable; que du personnel qualifié soit affecté à l'évaluation sociale des cas d'absentéisme et aux services d'aide à court terme; enfin que les écoles assurent des cours de rattrapage aux élèves qui se sont absentés de façon prolongée ou cyclique.

Type de document: r
Région(s) administrative(s): 063
Auteur de l'analyse: fr

E D U Q 8270192

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL

DIVISION DES SERVICES SPECIAUX

ETUDE SUR LA

FREQUENTATION SCOLAIRE

Introduction

I - Les absences à la C.E.C.M.

II - L'absentéisme scolaire

III - Les mesures pour réduire l'absentéisme scolaire

IV - La situation à la C.E.C.M.

V - Recommandations

Bureau de Service social

Le 5 juin 1970

E D U Q 8270192

INTRODUCTION

Depuis la promulgation de la première loi de fréquentation scolaire obligatoire en 1852 aux Etats-Unis, le concept de "contrôle des absences" a beaucoup évolué. L'une après l'autre, les commissions scolaires nord-américaines qui appliquaient les diverses lois de fréquentation scolaire en sont venues à envisager l'absentéisme comme le symptôme d'un problème plutôt que comme un acte qui mérite punition.

A la Commission des Ecoles catholiques de Montréal, cette évolution du concept de contrôle des absences était manifeste dans les convictions et les attitudes d'un certain nombre d'administrateurs et d'enseignants. Mais c'est depuis 1966 seulement que l'on a songé à accorder les structures et les politiques du contrôle des absences à cette conception de l'absentéisme. La Commission créait alors un comité d'étude (Résolution X, session régulière du 1er septembre 1966) puis en approuvait les recommandations (Résolution LXXXV, session régulière du 15 juin 1967).

Enfin, reconnaissant que l'absentéisme est souvent la manifestation scolaire d'un problème social, le 19 décembre 1968 la Commission confiait au Bureau de Service social la responsabilité générale de la fréquentation scolaire.

Ce mandat comportait plus particulièrement:

1o l'intégration des contrôleurs d'absences au Bureau de Service social

2o la responsabilité de poursuivre l'étude du phénomène d'absentéisme et des mesures qui devraient être prises pour améliorer l'assiduité de notre population scolaire.

Le présent rapport rend compte du résultat des travaux de recherche et d'expérimentation qui ont été poursuivis au cours de l'année 1969. Les données ont été recueillies dans le double but de mieux cerner le problème d'absentéisme et d'évaluer les tentatives de solutions.

Ce rapport s'appuie sur:

- une étude quantitative des absences à la C.E.C.M.
- une étude statistique des facteurs d'absentéisme
- l'expérimentation de divers modes d'intervention dans les cas d'absentéisme caractérisé

- des consultations auprès d'enseignants, de directions d'écoles élémentaires et secondaires, des directeurs à l'organisation scolaire dans les cinq (5) régions et de bureaux de la C.E.C.M. intéressés à l'un ou l'autre aspect de la question: informatique, organisation scolaire, statistique, contentieux, récupération scolaire.

Nous nous limitons ici au problème de l'absentéisme sans aborder le problème connexe de l'abandon prématuré des études. Nous avons pu observer, à l'aide des cas d'élèves âgés de 15 ans, que la constellation des facteurs qui sous-tendent l'abandon des études diffère de celle qui sous-tend l'absentéisme.

I - LES ABSENCES A LA C.E.C.M.

Nous résumons ici les points saillants d'une analyse quantitative des absences au niveau élémentaire français pour l'année 1968-69 (voir annexe 2).

Le terme "absent" se réfère dans cette étude à un élève qui ne se présente pas à l'école, un jour ouvrable donné, quelle qu'en soit la raison.

1. Première dimension de l'analyse: proportions quotidiennes des absents. (Données: rapport hebdomadaire d'absences extrait du système de l'élémentaire français).

Notons d'abord que pour l'ensemble de la C.E.C.M. le pourcentage moyen des absents s'établit à 7.3% par jour. Cependant le volume quotidien des absents est plus élevé dans les régions où les familles vivent dans des conditions plus difficiles au point de vue matériel que dans les autres régions. Ainsi le démontre la moyenne des proportions quotidiennes d'absents calculée pour la période de la mi-décembre 1968 au début de juin 1969, soit 114 jours ouvrables.

Région	Rang	Moyenne
2	1er	9.7%
1	2e	8.1%
4	3e	6.7%
5	4e	6.2%
3	5e	6.0%

La région 2 vient en tête avec une moyenne de 9.7%; suit la région 1 avec une moyenne de 8.1%. Dans les trois autres régions, (3,4 et 5), les moyennes varient autour de 6.3%

Un autre indice révèle l'ampleur du phénomène des absences quotidiennes dans les régions 1 et 2. Cet indice, c'est le nombre de jours - parmi les 114 pour lesquels existent des données - où les absents totalisent 10% ou plus.

Région	Nombre de jours
2	53
1	20
3	9
4	12
5	8

Le phénomène des absences quotidiennes varie donc selon certaines sections géographiques, c'est-à-dire selon les régions administratives.

Un autre facteur fait varier ce phénomène: celui des "mois". La moyenne des proportions d'absents atteint des sommets au cours de certains mois. De plus, les "mois-sommets" ne sont pas les mêmes pour toutes les régions. Pour déceler ces variations, nous avons calculé la moyenne des proportions quotidiennes d'absents pour chacun des mois depuis la mi-décembre 1968 jusqu'au mois de mai 1969 inclusivement.

Région	"Mois-sommets"	Moyenne d'absents
1	mai	9.5%
	janvier	9.3%
2	décembre	11.3%
3	janvier	8.9%
4	mai	8.1%
	décembre	8.0%
5	mai	7.8%
	janvier	7.4%

Soulignons que la région 2 et la région 1 qui viennent en tête de liste en raison de la moyenne des proportions quotidiennes d'absents calculée pour toute la période, reviennent encore en tête de liste quand on calcule la moyenne mensuelle.

Nous pouvons noter que les mois de décembre et/ou janvier apparaissent comme "mois-sommets" dans les cinq régions. Nous pouvons relier ce phénomène à des problèmes de température et de maladie reliée à la température. En janvier 1969, les chutes de neige ont été fréquentes et la température a été particulièrement froide. D'une part, quand il y a chute de neige importante les transports publics sont désorganisés, d'autre part quand il fait grand froid il est pénible pour les enfants d'attendre l'autobus ou de marcher jusqu'à l'école.

Le mois de mai apparaît également comme un mois-sommet dans trois régions sur cinq. Le phénomène des déménagements est bien connu de tous et il influe sans aucun doute sur le taux des absences du mois de mai.

Nous savons que les mois de décembre et janvier sont des mois-sommets et nous pouvons nous demander si cela a un lien quelconque avec les vacances des fêtes. On pourrait supposer que les élèves anticipent et prolongent la période de vacances. Or il ne semble pas que ce soit le cas puisque les proportions d'absents aux limites des vacances ne sont pas en hausse considérable.

Un autre facteur fait varier le phénomène des absences quotidiennes: celui du jour de la semaine. Le lundi constitue le jour favori pour s'absenter de l'école. Sur les 18 semaines permettant la comparaison, le nombre de semaines où c'est le lundi qui a connu la proportion la plus élevée d'absents en comparaison avec les autres jours de la semaine varie entre 12 et 14 dans les régions 1, 2, 4 et 5, soit deux semaines sur trois au minimum. Dans la région 3, le nombre est de 8, soit près d'une semaine sur deux.

2. Deuxième dimension de l'analyse: nombre total de jours d'absence accumulés au cours de l'année académique 1968-69. (Données: dossier cumulatif des élèves pour l'année académique 1968-69 - septembre à juin inclus).

Le comportement des élèves au point de vue fréquentation scolaire au niveau élémentaire présente d'importantes variations. Alors qu'une certaine proportion d'élèves ne se sont pas absentés de l'école, ou tout au plus une demi-journée, quelques-uns ont manqué 136 jours. Remarquons qu'en 1968-69, l'année académique comptait 189 jours ouvrables. Le tableau qui suit nous indique, par catégorie, la proportion des élèves qui se sont absentés en 1968-69.

Nombre de jours manqués	Pourcentage des élèves
0 ou ½ jour	12 %
1 - 5	39 %
6 - 10	21 %
11 - 20	17 %
21 - 30	5 %
31 - 40	2 %
41 - 60	1.5 %
61 - 80	entre 0.5 %
81 -100	et %
101 -136	1.0 %

Cette distribution des élèves selon le nombre total de jours d'école manqués nous permet de regrouper les élèves en trois catégories d'assiduité, catégories permettant une analyse de la fréquentation scolaire d'après deux autres facteurs.

Dans la catégorie des "assidus" se situent 51.4 % des élèves de niveau élémentaire; leur nombre total de jours d'absence au cours de 1968-69 varie de 0 à 5.

Dans la catégorie des "semi-assidus" se trouvent 39 % des élèves; le nombre total de jours d'absence varie de 6 à 20 jours.

Dans la catégorie des "non-assidus" se placent 9.6 % des élèves; le nombre total de jours d'absence varie entre 21 et 136 jours. Ceci revient à dire que près de 10 % des élèves du niveau élémentaire s'absentent pendant plus de 10 % de l'année scolaire (au moins 21 jours sur 189 jours ouvrables).

Un premier facteur s'est révélé relié à l'assiduité des élèves: celui de la région administrative, et cette fois la région administrative a été divisée en deux sections: la section A et la section B.

Nous illustrons dans le tableau ci-après la situation des "non-assidus" par rapport aux sous-sections administratives.

Région	% de "non-assidus"
2A	20.3
1B	16.8
2B	13.9
3A	9.5
1A	8.6
4B	8.1
4A	7.7
5A	6.0
5B	5.7
3B	4.0

Nous pouvons donc identifier avec encore plus de précision la situation géographique du phénomène des absences et nous sommes capables de mesurer l'écart qui existe entre les sous-régions 3B (**minimum**) et 2A (maximum).

Par ailleurs la proportion des "semi-assidus" s'élevant aux environs de 40% dans chacune des divisions **administratives, l'on conclut que** l'assiduité des élèves est reliée aux facteurs socio-économiques des familles. La non-assiduité s'élève à mesure que s'élève le degré de détérioration ou de désavantage matériel des familles.

Le second facteur qui s'est avéré relié à l'assiduité des élèves, c'est le degré académique. Ne citons ici que le cas des non-assidus et disons que la proportion des "non-assidus" diminue de la maternelle où 25.1 % des élèves se retrouvent dans cette catégorie, au premier degré où 14.3 % des élèves sont des non-assidus. Elle diminue du premier au deuxième degré où 8.4 % des élèves sont ainsi qualifiés. Entre le troisième et le sixième degré, la proportion des non-assidus demeure assez semblable; variant entre 6.9 % et 7.5 %. Au septième degré la proportion s'élève quelque peu pour atteindre 8.9 %.

Comparaison de la situation de la C.E.C.M. à celle d'autres villes

Nous avons pu obtenir certains chiffres de commissions scolaires étrangères. Le tableau qui suit nous permet d'établir une comparaison prudente entre notre situation et celle de ces villes.

Voici les proportions quotidiennes d'absents:

SAN-FRANCISCO Maternelle à 6ième incl. 1967 - 1968	3.05 %
LOS-ANGELES 1ère à 6ième incl. 1966 - 1967	3.27 %
CHICAGO 1ère à 8ième incl. 1966 - 1967	7.6 %
MONTREAL 1ère à 7ième incl. 1968 - 1969	7.34 %
MILWAUKEE Maternelle à 8ième incl. 1967 - 1968	6 %
PHILADELPHIE 1ère à 8ième incl. 1967 - 1968	10.0 %

Conclusions

Le phénomène des absences des élèves du niveau élémentaire français de la C.E.C.M. constitue de fait un problème d'une ampleur et d'une gravité particulières. En effet nous avons noté que chaque jour plus de sept pour cent (7 %) des élèves sont absents et que cette proportion se chiffre même à près de dix pour cent (10 %) dans les zones défavorisées. Ce phénomène se révèle d'une gravité particulière pour environ dix pour cent (10 %) des élèves qui ont accumulé plus de vingt (20) jours d'absences durant l'année scolaire.

Les conséquences des absences peuvent être nombreuses et graves sur le plan psychologique et sur le plan social. Mentionnons, entre autres, pour l'élève lui-même, le risque d'échec scolaire, la probabilité d'abandon prématuré des études, la fréquentation des groupes où l'on s'adonne à la consommation des drogues, aux batailles, aux vols etc. Ajoutons la détérioration progressive de la personnalité de l'élève qui s'absente souvent et sans raison valable, détérioration qu'engendrent sans doute divers éléments pathologiques au niveau de sa famille ou de son groupe d'amis, mais que l'absence de l'école accélère.

Le système scolaire lui aussi porte le poids des absences répétées. Les enseignants doivent faire exécuter aux élèves qui se sont absentés le cheminement académique déjà accompli par les élèves "fidèles" à l'école. Par ailleurs, le coût administratif des absences est élevé: enregistrement des absences, démarche de contrôle, etc. ... En dernier lieu, signalons la sous-utilisation des locaux, de l'équipement matériel et du personnel dans le cas où la proportion des absents est importante.

II - L'ABSENTEISME SCOLAIRE

Nous avons étudié, dans le chapitre précédent, le volume des absences des élèves et nous avons pu tracer la carte géographique du phénomène de même que sa localisation dans le temps. De toutes ces absences, une partie seulement pourrait être évitée. Ce sont ces absences que nous appelons anormales et dont il sera question dans les chapitres qui suivent.

L'élève qui s'absente de l'école à cause de maladie, visite chez le dentiste, déménagement ou décès dans sa famille ne constitue par un cas d'absentéisme. Ce sont là des circonstances qui justifient son absence de l'école. Par ailleurs, un certain nombre d'élèves s'absentent sans qu'existent de tels empêchements à leur présence en classe. Ce sont ces cas d'absences non justifiées que nous considérons comme des cas d'absentéisme.

1 - Incidence de l'absentéisme scolaire à la C.E.C.M.

Pour connaître la proportion des absences qui peuvent être considérées anormales, il faudrait un système d'évaluation que les écoles ne possèdent pas. Nous avons quand même tenté, sans beaucoup de succès, de trouver dans les statistiques disponibles des indications sur l'ampleur du problème.

1o Les cas référés aux contrôleurs d'absence ne représentent qu'une partie des absences anormales parce que:

- un certain nombre de cas sont réglés au niveau des écoles.
- les écoles ne signalent pas tous les cas où une intervention serait nécessaire.

Le nombre de 4000 cas d'absentéisme soumis aux contrôleurs cette année indique cependant que l'incidence ne peut être inférieure à ce nombre.

2o La compilation des motifs d'absence donnés par les élèves ou les parents dans deux écoles élémentaires de la région I (Jacques-Viger et St-Joseph) n'a pas fourni les données nécessaires pour faire le partage entre absences normales et absences anormales. Les renseignements obtenus sont non-vérifiables et ne permettent pas de porter un jugement sur la légitimité de l'absence. Nous ne pouvons établir, par exemple, quelle proportion des 40 cas d'indigestion et des 25 cas de "maladie non précisée" s'avèrerait à l'examen des absences normales. (Voir annexe 4).

Seule une évaluation approfondie d'un échantillon de toutes les absences pour une période permettrait de départager les absences normales et anormales. Nous n'avons pu faire ce travail même pour un nombre représentatif d'élèves avec le personnel dont nous disposons.

3o Le nombre des "non-assidus" compilé à partir de toutes les absences peut nous donner une indication utile. Nous savons qu'en 1968-69, dix pour cent (10 %) des élèves avaient manqué vingt et un jours ou plus de classe. Les cas de maladie prolongée, dont le nombre est inconnu, devraient naturellement être déduits de ce groupe. Par contre nous retrouvons des cas d'absentéisme parmi les semi-assidus (39 %) qui ont manqué entre 6 et 20 jours. Nous formulons donc l'hypothèse qu'une proportion d'au moins 10 % de notre population scolaire présente un problème d'absentéisme, soit environ 18,000 élèves.

2 - Classification sommaire des causes d'absentéisme

Nous avons tenté d'établir une classification des causes d'absentéisme à partir des cas qui avaient été signalés au contrôle des absences. Nous ne pouvions nous baser sur les motifs signalés par l'école au moment de la référence car une vérification a révélé que dans 61 % des cas étudiés les causes mentionnées par l'école s'avéraient inexactes après une évaluation plus approfondie de la situation.

Nous avons donc retenu 585 cas dont l'évaluation a été jugée valable. Ces cas appartiennent à une partie de la région 1 et aux régions 4 et 5 où nous avons réalisé un projet-pilote.[1] Ces données nous renseignent sur les cas de ces 3 régions mais ne permettent pas de généraliser pour l'ensemble du territoire.

Le tableau suivant indique la principale cause d'absentéisme constatée pour chaque cas lors de l'évaluation.

Cause principale d'absentéisme

Maladie de l'élève	Problèmes familiaux	Mésadaptation personnelle ou scolaire	autres	total
135	233	157	60	585
ou	ou	ou	ou	
23.07 %	39.82 %	26.83 %	10.25 %	100 %

Nous pouvons noter le grand nombre d'élèves dont la situation familiale peut constituer une entrave à une fréquentation scolaire normale. Sous ce titre de "problèmes familiaux", on retrouve des situations de pauvreté, de mauvaises relations époux-épouse, parents-enfants, de séparation, de maladie des parents, d'indifférence des parents envers les enfants et leurs problèmes scolaires etc.

Sous le titre de "mésadaptation personnelle ou scolaire", nous avons regroupé les situations où l'élève refuse de fréquenter, où il fait l'école buissonnière, où il est en conflit avec l'école et où il y a suspension.

---

1) voir annexe 5

Dans la catégorie "autres", on retrouve quelques cas de détention, des cas de placement temporaire hors du foyer, des cas de déménagement, des cas de travail et quelques autres cas divers.

Une remarque s'impose ici. Ces catégories ont été établies selon le motif principal mais en pratique ne sont pas exclusives. Nous retrouvons en effet plus d'une situation-problème dans un même cas; par exemple l'élève qui est en conflit avec l'école peut en même temps être issu d'un foyer où il y a discorde entre les parents ou bien d'un foyer où la mère est malade et requiert souvent la présence de son enfant pour l'aider.

3 - La problématique de l'absentéisme

Ce que les statistiques ne permettent pas de cerner, nous pouvons cependant le dégager de la littérature et de l'expérience professionnelle: nous trouvons là des indications précieuses sur les éléments en cause dans les cas d'absentéisme.

Le problème de l'absentéisme scolaire a été au centre des préoccupations du bureau de Service social depuis plus de 2 ans. Nous avons réfléchi sur nos expériences, nous en avons discuté entre nous et avec des éducateurs. Nous avons, dans le travail quotidien, vérifié des hypothèses qui s'imposaient peu à peu. Nous résumons ici ce que les chercheurs appellent des "opinions d'experts" et considèrent comme une donnée valable dans la définition d'un problème.

L'absentéisme scolaire ne peut être isolé de la situation totale de l'enfant. C'est un symptôme d'une mésadaptation psycho-sociale qui peut être d'ordre familial, personnel, scolaire et/ou social.

Une étude sur le terrain [1] nous permet d'affirmer que dans 75 % des cas, l'élève se trouve dans une famille où les problèmes minent les ressources positives de ses membres. De plus, 80 % des élèves visés par cette étude présentaient d'autres problèmes que l'absentéisme.

A notre avis, il est donc contestable de s'accrocher à des explications partielles qui voudraient:

- que l'absentéisme soit strictement un sous-produit de la pauvreté car beaucoup d'enfants de milieux défavorisés fréquentent régulièrement l'école malgré des conditions matérielles fort pénibles.

- que l'école est totalement responsable de l'absentéisme quand on sait que certains enfants portent en eux des problèmes qui les rendent incapables de s'engager dans le processus d'éducation, ce qui n'exclut pas pour autant que le système d'éducation puisse être inadéquat pour certains élèves.

- que les enfants qui s'absentent sont peu doués et partant peu intéressés à l'étude, alors que le retard pédagogique est souvent une conséquence plutôt qu'une cause de l'absentéisme.

---

1) Etude de 50 cas suivis par le Bureau de Service social de la C.E.C.M. au cours de l'année 1967-68.

- que la négligence et l'indifférence des familles expliquent la majorité des problèmes d'absentéisme alors que certains élèves s'absentent en dépit d'un intérêt soutenu de leurs parents.

Ces interprétations fragmentaires contiennent leur parcelle de vérité mais nous voulons insister sur la complexité du phénomène et la nécessité d'identifier dans chaque situation l'importance relative des facteurs en cause.

Le symptôme de l'absentéisme manifeste l'existence de problèmes chez l'élève lui-même et dans ses différents milieux de vie. Pour la clarté de l'analyse nous étudierons, dans l'ordre, les problèmes

- familiaux
- personnels
- scolaires
- sociaux

A - Problèmes familiaux

L'absentéisme scolaire révèle souvent des problèmes familiaux que les élèves expriment de cette façon.

Nous distinguons d'abord des problèmes familiaux où toute la cellule familiale est atteinte, où tous les membres sont affectés par la désorganisation. Nous pensons ici aux familles pathologiques et aux familles à problèmes multiples.

D'autre part, certaines familles sont aux prises avec des problèmes spécifiques tels que la mésentente conjugale, l'alcoolisme, la maladie physique ou mentale de l'un ou des deux conjoints. Ces problèmes affectent les relations interpersonnelles au sein de la famille et entraînent souvent l'absentéisme des enfants. Il nous semble utile d'analyser un peu plus en profondeur ces différents types de problèmes.

a) La famille pathologique est formée d'un noyau central perturbé, c'est-à-dire d'un couple qui présente un déséquilibre émotif. Ce déséquilibre entraîne une perturbation au niveau de la relation conjugale et de la relation parentale. Il se développe entre les membres un système de relations pathologiques. Ne pouvant se satisfaire mutuellement, les conjoints impliquent les enfants dans leurs problèmes, cherchant en eux et par eux la résolution de leurs conflits. Tous les membres sont amenés à vivre les conflits personnels ou conjugaux, les communications sont faussées et entraînent une insatisfaction au niveau des membres. Il s'agit vraiment d'une névrose familiale.

L'équilibre d'une telle famille est maladif; il n'y a pas de possibilités d'individualisation; chaque membre a un rôle déterminé dans la résolution ou la survivance du conflit.

Il s'en suit chez les enfants des difficultés émotives et sociales qu'ils peuvent exprimer par de l'absentéisme. On note que l'absentéisme de plusieurs enfants d'une même famille est une caractéristique de ces familles pathologiques.

A cause de la cristallisation de la pathologie, ces familles requièrent de l'aide psychiatrique et c'est alors la famille entière qui devient le patient. Malheureusement les ressources psychiatriques qui pourraient aider ces familles sont fort limitées et de plus ce sont justement ces familles qui répugnent à reconnaître leur problème et à demander l'aide appropriée.

Même si une aide psychiatrique est dispensée à la famille, il importe, parallèlement à ce traitement familial, que des mesures de support soient offertes à l'enfant à l'école. Le travailleur social peut alors rencontrer l'élève pour favoriser son individualisation et l'aider à se percevoir comme une personne capable d'arriver à s'affirmer dans son milieu scolaire et à réussir des identifications positives.

b) Les familles à problèmes multiples sont, par définition, assaillies par une multiplicité de problèmes qui les dépassent et les empêchent de se mobiliser en vue de leur solution. Le sentiment d'impuissance et cette incapacité à s'organiser entraînent la chronicité des problèmes.

A l'origine de ces situations, on retrouve souvent des difficultés d'ordre matériel qui ne font qu'accentuer ou provoquer des problèmes de santé, de logement, d'éducation des enfants, etc. Il y a une démission progressive des membres devant leurs rôles respectifs. Il s'ensuit un laisser-aller, un manque de discipline au foyer, un certain fatalisme devant la possibilité de sortir de ces problèmes.

Les foyers manquent de structures et les enfants sont laissés à eux-mêmes. Ils doivent s'arranger pour se réveiller seuls le matin, faire leur déjeuner, ils sont souvent malades, manquent de nourriture et de vêtements. Ils ne sont pas soutenus dans leur travail scolaire et se désintéressent facilement de l'école. L'absentéisme chez ces enfants est révélateur d'une insécurité profonde. Ils ne parviennent pas à faire face aux exigences scolaires et cherchent à fuir l'école, autre source de difficultés.

Considérant la multiplicité et l'interrelation des problèmes qui caractérisent ces familles, on doit envisager, surtout au début, des services intensifs et bien coordonnés. Il faut réussir à percer la couche d'imperméabilité que ces familles ont souvent développée à l'égard des divers services communautaires. On y arrive en offrant des services concrets, en favorisant des expériences gratifiantes et réussies; la révalorisation est essentielle. Au niveau de l'élève, les mêmes mesures s'avèrent nécessaires mais dans un cas comme dans l'autre l'équilibre demeure précaire et on doit rester prêt à intervenir à la moindre rechute. Ces familles ont absolument besoin d'un soutien extérieur et d'une stimulation soutenue pour résister à la tendance toujours présente de laisser faire.

c) Un problème spécifique dans une famille entraîne parfois l'absentéisme scolaire. Il s'agit d'un problème particulier vécu par un membre de la famille, qui affecte la relation de cette personne avec les autres et qui conditionne les attitudes conjugales et parentales.

Que ce soit la mésentente conjugale, la maladie mentale ou physique, l'alcoolisme, la déficience mentale d'un enfant, il y a une situation problématique qui monopolise les énergies des parents. Ces derniers déforment la réalité perçue à travers ces problèmes. Trop accaparés par ce problème, les parents négligent certains rôles parentaux; l'éducation devient alors quelque chose de secondaire, les enfants se désintéressent de l'école n'étant pas soutenus par le milieu familial.

Dans ces cas la solution de choix serait double: éliminer la situation-problème et aider l'élève à acquérir de nouveaux modes d'adaptation. En pratique, il arrive souvent que certains de ces problèmes spécifiques sont des faits accomplis (absence de l'un des deux parents par décès ou séparation) ou bien le problème est enraciné depuis des années et celui qui en souffre s'en est accommodé et n'est pas motivé à un changement (alcoolisme) ou, encore, les services nécessaires ne sont pas disponibles. Par contre, l'élève peut être aidé malgré la persistence de certains problèmes familiaux. On mobilise alors ses ressources personnelles, celles qui subsistent dans une famille et les ressources du personnel de l'école.

B - Problèmes d'inadaptation personnelle: des traits de personnalité et/ou des problèmes personnels de l'élève qui le font privilégier cette façon d'exprimer sa mésadaptation.

a) Dans cette catégorie se retrouvent d'abord certains types d'enfants atteints de psychose ou de névrose grave, qui se traduisent en problèmes de comportement rendant l'enfant incapable de faire face au groupe scolaire et de s'y intégrer. Le traitement de ces problèmes relève évidemment de services psychiatriques extérieurs à la C.E.C.M., mais leur solution dépend aussi beaucoup d'un dépistage précoce et d'une évaluation adéquate.

b) D'autres problèmes personnels de l'élève touchent la perception qu'il a de lui-même, sa relation avec sa famille et ses pairs, son degré de socialisation, ses attitudes vis-à-vis l'apprentissage scolaire, son degré de réussite scolaire, la valeur qu'il attache à l'éducation, etc. ... La non-fréquentation scolaire devient chez ces élèves une façon de s'opposer à l'autorité des parents, de punir l'école de certaines frustrations ressenties, de réagir à l'échec scolaire probable. L'absentéisme peut alors s'exprimer ouvertement par de l'école buissonnière, ou par un refus catégorique de fréquenter l'école, ou encore de façon subtile par la somatisation ou la manipulation de l'adulte.

Il faudrait peut-être mentionner ici de façon spéciale la phobie scolaire qui, la plupart du temps, est le symptôme d'une relation symbiotique mère-enfant et qui se traduit par un refus de fréquenter lié à des manifestations psychiques de peur extrême.

Les problèmes personnels de l'étudiant sont peut-être plus importants, ou du moins plus manifestes, à l'adolescence comme facteur d'absentéisme qu'au niveau élémentaire. Au secondaire, le rôle de la famille par rapport à l'élève diminue et l'adolescent désire s'affirmer davantage. Si sa famille ne lui assure pas le contrôle extérieur dont il a encore besoin ou si l'école ne réussit pas à lui procurer la relation personnelle qu'il recherche, l'étudiant peut exprimer ses problèmes d'adaptation par de la non-fréquentation scolaire. Cette catégorie de problèmes appelle des interventions autres qu'un simple dépistage ou des tentatives de persuasion auprès de l'élève. Elle exige des interventions tant au niveau de l'école: direction et professeurs, qu'au niveau de l'élève lui-même et parfois de sa famille. Les interventions requises sont, pour la plupart du temps, du ressort de la C.E.C.M.: de l'école elle-même ou des services spéciaux lorsqu'il y a nécessité d'évaluation ou de traitement suivi qui sortent des attributions ordinaires d'un professeur.

C - Problèmes scolaires: des facteurs inhérents à la réalité scolaire qui empêchent une bonne intégration à l'école et une relation satisfaisante élève-école.

Certaines causes de l'absentéisme peuvent se retrouver dans le milieu scolaire lui-même: sa structure et son climat.

a) L'inadaptation de l'enfant à sa classe peut résulter d'un classement inapproprié, soit parce que le dépistage n'a pu être fait à temps, soit parce que la ressource manque à la C.E.C.M., comme par exemple dans le cas des retardés pédagogiques. L'arriération pédagogique est souvent la conséquence d'un absentéisme chronique, mais peut aussi produire de la non-fréquentation scolaire, en mettant l'enfant en face d'exigences qu'il ne peut remplir.

Le problème inverse peut également se présenter lorsqu'un enfant est classé au-dessous de ses capacités et que le programme scolaire ne lui offre pas suffisamment de défi ou de stimulant; il peut se permettre une fréquentation irrégulière de l'école sans entraver ses chances de succès.

L'absence de la ressource pédagogique appropriée à tel ou tel élève peut donc amener celui-ci à utiliser l'absentéisme comme moyen de s'évader ou de diminuer la pression mise sur lui.

b) Le programme scolaire lui-même, ainsi que les méthodes pédagogiques utilisées par les professeurs apparaissent aussi comme étant un facteur important, surtout au niveau de la motivation des élèves. Un enfant qui s'absente a besoin, peut-être encore plus que d'autres, d'un professeur dynamique, créateur, capable d'inventer des moyens d'émulation et de stimulation pour ses élèves. Il semble que ce soit parfois un défi de taille de rendre l'école aussi dynamique et intéressante que peut l'être l'école buissonnière ou la télévision que l'on regarde bien au chaud chez soi.

c) Les règlements en vigueur dans une école, et surtout la façon de les appliquer, particulièrement au niveau secondaire, ont aussi une influence sur la fréquentation scolaire des élèves. Des règlements tatillons, appliqués de façon rigide sans que les étudiants aient l'occasion de participer à leur élaboration, contribuent peu à l'établissement de relations harmonieuses entre l'école et les élèves, surtout à l'âge de l'adolescence.

d) L'attitude du personnel de l'école, et tout particulièrement de l'enseignant, face à l'enfant qui s'absente, est de toute première importance. Nous avons souvent pu noter que l'enfant absent inquiète moins le professeur que les élèves présentant d'autres types de problèmes. L'enfant absent est donc souvent ignoré, parfois même rejeté parce que perçu comme réfractaire à l'enseignement que le professeur veut lui transmettre, à cause du retard accumulé et de l'attention spéciale qu'il exige à son retour en classe.

e) La relation qui existe entre le personnel de l'école et la famille des enfants semble aussi un facteur qui peut jouer dans la problématique de l'absentéisme. La perception négative qu'a l'école d'une famille peut colorer son attitude par rapport aux enfants de cette famille et avoir des répercussions sur les exigences et le degré de tolérance que l'on accorde à ces enfants.

D'autre part, la perception qu'a aussi la famille de l'éducation en général, et de telle école en particulier [1], le genre de relations qui s'est établi entre l'école et cette famille, les expériences antérieures des parents eux-mêmes lors de leur propre apprentissage scolaire, sont aussi d'autres éléments qui ont une importance dans le phénomène de l'absentéisme. Toutes les expériences tentées par les écoles en vue de rapprocher les familles et le personnel enseignant, les occasions aussi où, par exemple, les contrôleurs d'absences ou les travailleurs sociaux ont pu amener des parents en contact direct avec l'école, ont semblé dissiper beaucoup de préjugés de part et d'autre et avoir une influence positive sur la fréquentation scolaire des enfants. Ces problèmes d'absentéisme causés par l'inadaptation à l'école appellent donc d'abord des interventions de l'école elle-même, par l'établissement d'un climat de collaboration avec les familles, d'attitudes de compréhension, d'acceptation des enfants et de leur milieu.

D - Problèmes liés au milieu social global: des circonstances extérieures reliées à des problèmes sociaux plus globaux, dont la solution semble plutôt exiger une action au niveau des structures et des programmes pédagogiques, sociaux et politiques.

a) Il peut arriver que les problèmes personnels et/ou familiaux sous-jacents à l'absentéisme scolaire soient le résultat de situations socio-économiques plus globales dont la véritable solution relève de mesures sociales d'ensemble alors que des interventions partielles ne font que déplacer les symptômes.

Nous pensons par exemple, aux situations où l'indigence de la famille empêche l'enfant de venir régulièrement à l'école à cause de conditions de logement inadéquates, manque de vêtements appropriés, alimentation déficiente, incapacité de défrayer le coût du transport parfois nécessaire au niveau secondaire, etc. ... Il y a encore les situations où la famille a absolument besoin de l'apport financier du garçon ou de la fille encore d'âge scolaire: on doit les garder, faute d'autre ressource, pour venir en aide à une mère malade ou agir comme gardien(ne) lorsque les parents doivent s'absenter.

L'indigence et la désorganisation familiale ne sont pas forcément l'indice d'une pathologie, mais sont tout autant le signe de conditions socio-économiques inadéquates: chômage, logements inappropriés, revenus insuffisants, etc. ... La solution de tous ces problèmes ne relève évidemment pas de la C.E.C.M., bien qu'une commission scolaire doive assumer certaines responsabilités face aux problèmes sociaux plus globaux, mais elle exige une action vigoureuse et concertée tant au niveau des ressources communautaires qu'au niveau de l'élaboration des politiques sociales.

---

1) Brooks, E., Buri, J., Byrne, E., Hudson, M., "Socio-Economic Factors, Parental Attitudes and School Attendance", in Social Work, vol. VII, no 4, October 1962.

b) D'autres problèmes tiennent peut-être davantage à une situation globale: par exemple, à l'heure actuelle, beaucoup d'étudiants sont dans l'incertitude face à leur avenir, en raison des programmes d'enseignement qui semblent encore peu coordonnés et de l'incertitude du marché du travail. Ils se posent beaucoup de questions sur la valeur des diplômes obtenus et sur l'utilisation qu'ils peuvent en faire sur le marché du travail. Ces circonstances provoquent surtout l'abandon prématuré de l'école, mais également l'absentéisme chronique, dû à un manque d'engagement ou d'investissement dans la vie scolaire. Le problème nous est peut-être présenté de façon plus aigüe par les élèves qui fréquentent les centres de formation professionnelle, section initiation au travail, où l'élève, ne voyant pas le lien immédiat entre le cours qu'il poursuit et le monde du travail et son avenir, a peu tendance à être assidu à l'école et à s'y engager. Les interventions requises face à cette catégorie de problèmes ne semblent pas devoir porter surtout sur l'élève lui-même ou son milieu familial, mais davantage sur la structuration d'un système scolaire adéquat qui le prépare d'une façon immédiate et satisfaisante à la vie qui l'attend à sa sortie de l'école.

III - LES MESURES POUR REDUIRE L'ABSENTEISME SCOLAIRE

L'absentéisme scolaire est lié, nous l'avons vu, à des facteurs variés et complexes. Il présente des dimensions sociales et familiales aussi bien que scolaires. Les actions à entreprendre pour réduire ce phénomène seront variées; la plupart seront la responsabilité du système scolaire, d'autres pas.

Précisons en effet que certains facteurs sociaux qui contribuent à l'absentéisme scolaire dépassent la juridiction de l'école. D'autres institutions ou organismes de notre société doivent assumer la responsabilité première face, par exemple, aux problèmes de chômage, de logement insalubre, de maladie, etc.... Nous ne pouvons que souhaiter et réclamer une amélioration de ces conditions sociales et économiques qui, par les tensions qu'elles suscitent, engendrent souvent l'absentésime scolaire.

Par contre, d'autres facteurs d'absentésime se situent nettement dans le champ de responsabilité de l'école. Nous voulons considérer, dans ce chapitre, les moyens qu'une commission scolaire peut utiliser pour réduire l'absentéisme chez ses élèves. Certaines mesures sont préventives et s'adressent à l'ensemble des élèves, d'autres que nous appelons curatives concernent les élèves qui manifestent déjà un problème d'absentéisme et dont il faut rétablir l'assiduité.

1- Mesures préventives

A- L'ensemble des conditions favorables à l'adaptation scolaire

La prévention de l'absentéisme comprendra nécessairement toutes les dispositions qui favorisent, pour l'élève et sa famille, le sentiment de réussite et d'appartenance. En effet, l'échec social autant que l'échec pédagogique condamnent l'élève à une situation de tension qu'il aura tendance à fuir. Pour s'intégrer à l'école, il doit s'y sentir accepté et à l'aise et il doit pouvoir réussir dans les tâches qu'on lui propose.

L'école doit d'abord poser à chacun des exigences réalistes auxquelles l'élève peut répondre, compte tenu de ses capacités. Il faudrait parler ici de programmes d'étude appropriés, de classement opérationnel mais aussi de normes de conduite claires et adaptées à l'âge et au milieu socio-culturel des enfants. L'école ne saurait fixer à un élève des objectifs de rendement ou de conduite qu'il ne saisit pas ou qu'il ne peut humainement atteindre. Ce serait, au départ, le "mettre dans son tort" et "l'exclure" socialement.

L'élève doit de plus recevoir à l'école l'aide et le support nécessaires pour réussir dans son travail et dans son intégration au groupe. Il ne peut atteindre les objectifs qu'on lui propose sans qu'on lui en indique les moyens et sans qu'on soutienne ses efforts. On pense ici aux méthodes pédagogiques et aux attitudes éducatives. Mais plus fondamentale encore dans ce processus d'aide et de support, se retrouve la relation maître-élève.

A cause de facteurs personnels ou familiaux, certains élèves réussissent plus difficilement leur adaptation scolaire. La responsabilité de l'école à leur endroit n'en est pas moins grande. Des services complémentaires à l'enseignement régulier sont quelquefois nécessaires pour identifier les difficultés présentées et y porter remède. Ces interventions d'ordre pédagogique, médical, social ou psychologique peuvent, soit apporter un correctif qui élimine complètement le problème, soit susciter une forme d'adaptation scolaire réalisable en dépit des limites de l'élève et de son milieu.

B- Un contrôle efficace des absences

Dans une perspective préventive, un contrôle administratif adéquat des absences s'avère une mesure essentielle. En effet, l'élève doit sentir que l'obligation de fréquenter l'école n'est pas lettre morte. Son absence doit être notée, évaluée et ses motifs discutés. Tôt ou tard, les élèves mettent à l'épreuve le sérieux des règles énoncées. Il serait désastreux qu'ils découvrent, à l'expérience, que l'école se soucie bien peu qu'ils soient présents ou absents. L'obligation de fréquenter l'école n'est pas laissée à l'initiative des élèves ou de leurs parents mais a été prise en charge par la société dans une loi que l'école a mission d'appliquer.

Les modalités de contrôle peuvent varier du niveau élémentaire au niveau secondaire. Plus l'enfant est jeune, moins il peut assumer la responsabilité de sa fréquentation et plus il faut soutenir son assiduité, au jour le jour, par des contrôles extérieurs. Ce soutien, généralement fourni en collaboration avec la famille, doit, dans certains cas, être largement assumé par l'école.

En résumé, les procédures de contrôle des présences doivent rendre concrète et opérante l'obligation de fréquenter l'école.

C- Un rapprochement famille-école

Nous savons que les attitudes des parents à l'endroit de l'école fréquentée par leur enfant a une influence plus grande sur la fréquentation scolaire que leur attitude vis-à-vis l'éducation en général ou même vis-à-vis la fréquentation elle-même. (1) Nos observations dans notre propre milieu confirment qu'il y a une relation entre la fréquentation scolaire et les

---

(1) Article déjà cité: Brooks, Burl & al, "Socio-Economic factors, parental attitudes and School Attendance".

sentiments des parents à l'endroit de l'école, c'est-à-dire vis-à-vis la direction, les professeurs, les méthodes pédagogiques, l'emplacement de l'école et ses commodités, le type d'enfants qui fréquentent l'école, etc....

L'amélioration des relations entre l'école et les familles favorise une meilleure assiduité des enfants.

2- Mesures curatives

A- Le dépistage précoce

L'école doit identifier rapidement les élèves qui s'absentent sans motif justifié pour intervenir à temps, les réengager face à l'école ou amoindrir les tensions qui les poussent à s'absenter. Si on ne s'occupe pas des problèmes que l'absentéisme révèle, on verra se développer d'autres problèmes qui en découleront. Il faut empêcher ce cercle vicieux et prévenir l'accumulation d'échecs, au plan social et académique, qui compromettrait irrémédiablement la carrière scolaire. Il est d'expérience courante que le processus devient pratiquement irréversible quand l'arriération pédagogique, le dégoût de l'école et le rejet par l'école ont atteint une certaine gravité.

Ce dépistage suppose une évaluation sommaire des motifs d'absence, pour retenir les motifs nettement injustifiés ou douteux. Il suppose aussi une revision de la fréquence ou du volume des absences des élèves dont les motifs d'absence, au premier abord, paraissaient acceptables. Par exemple, l'élève qui se déclare malade régulièrement deux demi-journées par semaine éveille un doute et nécessite qu'on pousse un peu plus loin l'examen de sa situation.

B- Les interventions des éducateurs

L'élève dont les absences sont anormales connaît des difficultés et à ce titre, il a besoin de l'attention particulière du professeur ou de la direction. Le personnel de l'école utilise alors ses méthodes habituelles pour faire face à un problème présenté par un élève: clarifier la situation, interpréter les normes de l'école et aider l'élève et/ou ses parents à s'y conformer. On usera, comme d'habitude, de persuasion, d'encouragement, etc. ...

Le professeur est normalement le mieux placé pour établir un contact avec l'élève, connaître ses besoins, le conseiller, le supporter. Son rôle auprès de l'enfant qui s'absente doit commencer par la préoccupation de sa présence en classe, de son adaptation au groupe, de ses difficultés de rendement mais se continuer aussi par l'accueil après une période d'absence. A sa rentrée, l'élève est en fait dans une situation difficile, ayant manqué une partie du programme et ayant à faire face, de nouveau, à une situation qui lui causait des tensions. L'accueil qu'on lui réserve alors peut marquer un point tournant. L'élève qui appréhende son retour ou qui est déjà un peu désengagé face à l'école ne doit pas voir confirmer sa perception négative de l'école.

Au secondaire, la répartition des responsabilités d'éducation entre l'enseignant, le responsable des élèves, l'équipe de direction s'établit selon les structures nouvelles que l'on met en place actuellement. La responsabilité de la fréquentation scolaire et l'attention à apporter aux élèves qui présentent des problèmes d'absentéisme exigeront de chacun une contribution dans la ligne de sa fonction particulière. L'enseignant sera sans doute plus impliqué par les problèmes pédagogiques qui causent parfois l'absentéisme ou qui en résultent alors que les interventions pour rétablir la fréquentation régulière des "absents" seront généralement prises en charge par le responsable des étudiants.

L'éducateur qui, dans son contact avec l'élève ou sa famille, a lui-même identifié des problèmes spécifiques qui sont de la compétence d'autres professionnels, (médecins, conseillers d'orientation, psychologues, travailleurs sociaux, etc.) devrait les signaler à l'attention des services appropriés compte tenu de leur disponibilité.

C- L'évaluation des cas-problèmes

Il arrive que l'éducateur ne réussit pas à établir la fréquentation régulière de certains élèves. Des facteurs, parfois scolaires mais souvent personnels ou familiaux, échappent à son action. Il est alors nécessaire qu'il confie à du personnel spécialisé l'évaluation des différents facteurs en cause, y compris les éléments extérieurs à l'école.

Ces "cas réfractaires" aux efforts de l'école, sont généralement complexes. Des problèmes multiples sont en inter-action et les ressources personnelles, familiales ou sociales présentent souvent des carences qui compliquent les plans de solution. Une certaine prudence s'impose. Des interventions, utiles dans certains cas, peuvent dans d'autres situations augmenter le problème qu'on veut solutionner. Ainsi une approche d'autorité auprès de familles aigries ou hostiles à la société provoque généralement une attitude encore plus négative.

Aux renseignements fournis par l'école, il faut ajouter une connaissance de la situation familiale, de l'histoire personnelle de l'enfant, etc. ... puis dégager de toutes ces données une interprétation du problème. Il faut comprendre la dynamique de la situation pour appliquer des mesures appropriées. Ce diagnostic psycho-social sera donc le point de départ d'une action spécifique à la situation.

D- Les interventions sélectives

Grâce à cette évaluation globale de la situation que recouvre l'absentéisme, on peut cerner avec plus de précision les problèmes et les besoins de l'élève et de son milieu de même que leurs ressources. Il devient alors possible de choisir l'action appropriée. Des mesures d'aide seront souvent indiquées mais il faudra aussi recourir parfois à des mesures d'autorité.

Les interventions d'aide correspondront aux besoins manifestés. Dans certains cas, il s'agit simplement de diriger l'élève vers la clinique qui précisera le diagnostic et offrira le traitement. Mais le plus souvent, il faut raviver le désir de "faire quelque chose" chez des gens qui ont démissionné et mobiliser les ressources de l'élève, de sa famille et de l'école; par des techniques appropriées, intervenir dans l'inter-action élève-famille-école, rétablir des liens et susciter des modifications d'attitudes. L'objectif ici n'est pas uniquement de retourner l'élève en classe mais d'amorcer une meilleure adaptation scolaire.

Ce travail d'aide centré sur la motivation, les attitudes et l'utilisation des ressources communautaires, est en fait un travail de service social. Il est indiqué de le confier à des aides sociaux qui ont reçu une formation dans ce domaine. Cette aide à court terme suffira souvent à rétablir la fréquentation scolaire et à engager les personnes intéressées dans un processus de solution des problèmes. Mais il sera parfois nécessaire que l'élève et/ou sa famille reçoive aussi une aide plus spécialisée ou plus prolongée. Selon les besoins, cette aide sera d'ordre médical, social, psychologique ou pédagogique. Les élèves qui en ont besoin devraient recevoir les services susceptibles de répondre aux problèmes qui ont compromis leur adaptation scolaire et provoqué l'absentéisme. Nous pensons ici autant aux services rattachés au milieu scolaire (orientation, récupération, enseignement spécialisé, service social, psychologie, médecine) qu'aux services communautaires de santé, de bien-être, de loisirs, etc. ... L'insuffisance de ces ressources provoque un embouteillage de problèmes qui, étant "refoulés" par les services appropriés, continuent de se manifester au niveau de l'école et "encombrent" des éducateurs qui n'ont ni la formation ni le temps pour y porter remède.

Pour accomplir efficacement son travail, l'aide social offrant une aide à court terme devrait aussi pouvoir compter sur la disponibilité des divers services mentionnés plus haut pour les cas qui ne sont pas de sa compétence ou qui requièrent des services d'aide sociale à plus long terme.

Les interventions d'autorité sont nécessaires quand les parents se reconnaissent incapables d'exercer ce rôle parental auprès d'un enfant qui en a besoin ou lorsque et l'élève et ses parents rejettent leurs responsabilités à l'égard de la fréquentation scolaire. La loi de fréquentation scolaire obligatoire devient alors un instrument utile pour permettre à la société de protéger le droit de l'enfant à l'éducation. Les interventions d'autorité comprennent l'interprétation de la loi, l'avis légal, la comparution devant le contrôleur spécial, la suspension des allocations familiales et, si d'autres problèmes justifient une demande de protection, la plainte à la Cour de Bien-Etre. Il faut noter, en passant, que l'amende prévue par la loi de fréquentation scolaire obligatoire comme sanction aux parents est, en pratique, à peu près non applicable.

IV - LA SITUATION A LA C.E.C.M.

Tentons maintenant de faire le bilan des mesures qui sont prises actuellement à la C.E.C.M. pour réduire l'absentéisme.

Une remarque générale s'impose: une très grande diversité existe entre les écoles quant à leur approche à ce problème. Cette diversité pourrait s'expliquer par l'autonomie laissée à chaque école pour assumer ses responsabilités selon le style et les modalités qui conviennent au milieu. Mais nous croyons que les variations constatées ne portent pas uniquement sur des modalités d'application mais reflètent aussi une certaine imprécision dans la définition des responsabilités de l'école à cet égard.

Mesures préventives

1 - Conditions favorables à l'adaptation scolaire

Les cadres de cette étude ne peuvent inclure un inventaire de toutes les conditions pédagogiques et sociales qui, dans nos écoles, conditionnent le succès académique et l'intégration sociale des élèves. Ce serait remettre en question les structures, les programmes, les attitudes éducatives, les services spéciaux, etc. ...

Simplement à titre d'exemple, nous voulons toutefois noter que, dans une école de milieu défavorisé (Jean-Jacques-Olier) où un projet expérimental était engagé, on a pu noter une nette amélioration de la fréquentation scolaire.

2 - Contrôle efficace des absences

a) Dans les écoles

Pour le niveau élémentaire, le titulaire exerce lui-même le contrôle quotidien des absences et les inscrit sur la formule appropriée.

Cette responsabilité est traditionnellement intégrée à la fonction du titulaire.

Ce système simple pour vérifier les présences ne peut survivre dans les écoles secondaires à cause de la complexité des horaires individuels et de la masse des élèves qui échappent, par leur nombre, au contrôle personnel du professeur. Divers systèmes ont été mis à l'essai. Ils sont étudiés actuellement par la division de l'organisation scolaire et le service du personnel pour dégager une procédure efficace et économique qui pourrait être généralisée.

b) Par le bureau

Le bureau contrôle chaque départ dans le but de dépister les élèves encore assujettis à la loi de fréquentation obligatoire qui ne réintègrent pas les cadres scolaires et de vérifier le motif de ceux qui ont abandonné les études afin de les retourner en classe lorsque c'est possible ou d'aviser le bureau des allocations scolaires lorsque le départ est difinitif.

L'école avise du départ de chaque élève, qu'il s'agisse

1) d'un déménagement à l'intérieur de la C.E.C.M.

2) d'un déménagement à l'extérieur de la C.E.C.M.

3) d'un transfert dans une institution ou une école privée

4) d'un abandon des études pour divers motifs (travail, maladie, aide à la maison, manque d'intérêt, etc ...)

Le contrôle des déménagements à l'intérieur de la C.E.C.M. se fait par le jumelage de l'avis de départ avec la formule d'inscription à la nouvelle école. Ce travail, effectué par une secrétaire pour les classes de niveau secondaire, est accompli au Service de l'Informatique pour le niveau élémentaire. L'an prochain, (1970-1971) l'opération sera faite à la main pour tous les niveaux, le relevé quotidien de fréquentation étant abandonné par l'Informatique. Au cours de 1968-69, pour le niveau secondaire, 1216 transferts d'école ont ainsi été vérifiés. Environ 5 % de ces élèves, non réinscrits dans un délai d'un mois, ont été signalés aux contrôleurs pour enquête. L'Informatique ne peut nous fournir de statistiques équivalentes pour le niveau élémentaire. Mais un rapport sur le mouvement des élèves, compilé pour tous les niveaux en 1967-68, indique que nous avons eu environ 12,000 déménagements à l'intérieur de nos cadres cette année-là. Nous pouvons donc prévoir que nous devrons en 1970-71.

1o disposer du personnel suffisant pour effectuer le jumelage d'environ 12,000 avis de départ et d'autant d'avis d'inscription, ce service n'étant plus assuré par l'Informatique pour le niveau élémentaire.

2o confier à des contrôleurs pour vérification environ 600 cas (5 %) d'élèves qui ne se réinscrivent pas normalement suite à un départ pour déménagement.

Le contrôle des déménagements à l'extérieur de la C.E.C.M. et des transferts à des institutions ou écoles privées se fait par correspondance quand les renseignements fournis par l'école sont suffisants. Une lettre-formule est adressée à la Commission scolaire ou à l'institution qui a normalement reçu l'élève pour suggérer de vérifier son inscription et d'assurer sa fréquentation. Au cours de l'année 1968-69, 2,592 avis ont ainsi été adressés. Ce travail est effectué par une secrétaire. Quand les renseignements fournis par l'école sont incomplets, il devient nécessaire de faire une vérification.

Les élèves qui abandonnent les études en cours d'année font l'objet d'une vérification quant à

- leur âge, pour déterminer s'ils sont encore soumis à la loi de fréquentation scolaire obligatoire.

- leur motif, pour explorer les possibilités de retour en classe.

- leur situation, pour aviser le bureau des allocations scolaires quand le départ s'avère définitif.

Le contrôle quant à l'âge et à la permanence du départ est nécessaire administrativement. Nous croyons par ailleurs que la discussion des motifs après le départ de l'école est rarement utile. De plus un éducateur, conseiller d'orientation ou travailleur social serait plus à même de prévenir l'abandon prématuré des études et d'intervenir à l'école au moment critique. Dès qu'un programme concerté sera mis sur pied pour prévenir l'abandon prématuré des études, les procédures de contrôle de ces cas de départ pourront être modifiées.

En nous basant sur le volume de tous les cas de déménagement et de départs qui ont été signalés au cours des 5 dernières années, nous pouvons faire la projection suivante pour l'année 1970-71. Suite aux opérations purement administratives, une vérification sera nécessaire dans environ 5,300 cas, soit:

600 déménagements à l'intérieur de la C.E.C.M. (5 % de 12,000)
200 déménagements à l'extérieur de la C.E.C.M. (2.5 % de 8,000)
4,500 abandons des études

Ces vérifications nécessiteraient environ 600 visites et 4,700 appels téléphoniques. Aucune étude scientifique ne nous permet de traduire ce volume de travail en temps/homme. D'après quelques expériences, nous serions prêts, sous toute réserve, à avancer l'hypothèse que ces appels téléphoniques représentent environ 95 jours de travail et les visites, environ 100 jours.

Mesures curatives

a) Dépistage précoce

La politique en vigueur autrefois stipulait que les écoles devaient signaler au Bureau de contrôle des absences toute absence, normale ou anormale, qui dépassait 5 jours. Depuis 1967, des instructions différentes ont été données aux écoles par circulaires (sept. 1967, 1968, 1969), leur demandant de s'occuper du dépistage et des premières interventions pour ne soumettre au contrôleur que les absences anormales et douteuses qui n'auraient pas été éliminées par leurs interventions. Cette décentralisation au niveau de l'école n'est pas réalisée partout.

Le personnel des écoles s'inquiètent généralement des absences répétées et injustifiées des élèves. Mais dans certaines écoles, l'absentéisme peut atteindre des proportions considérables avant qu'on remarque le problème et qu'on prenne action. Nous recevons parfois des avis d'absence pour des élèves qui ont accumulé jusqu'à 50 jours d'absences injustifiées sans qu'il n'y ait eu intervention de l'école auprès de la famille. Par contre, une revision systématique des cas d'absence s'effectue dans la majorité des écoles. Grâce à la fiche individuelle d'absence (formule 501), on inscrit le motif invoqué pour chaque absence et l'on évalue, d'un seul coup d'oeil, la fréquence et le volume des absences de chaque élève.

Le nombre et la fréquence des absences peuvent constituer l'indice qu'un élève développe peut-être un problème d'absentéisme. Mais, sous peine d'agir injustement ou avec maladresse, le personnel de l'école doit s'informer des motifs d'absence; en cas de doute, les discuter avec l'élève et les vérifier auprès des parents.

La connaissance de l'élève aide généralement un enseignant à évaluer les absences et à décider s'il doit s'en inquiéter mais cette image de chaque élève peut également jouer à la manière d'un préjugé.

Nous avons tout lieu de croire que le personnel des écoles base souvent son évaluation des motifs d'absence sur des renseignements insuffisants, inexacts ou biaisés. En effet, dans 585 cas qui ont fait l'objet d'une évaluation plus approfondie par la suite, 60 % des motifs d'absence notés par l'école ne correspondaient pas aux motifs identifiés par l'évaluation subséquente.

Le dépistage de l'absentéisme se fait parfois <u>par des personnes extérieures à la C.E.C.M.</u> De simples citoyens téléphonent parfois pour signaler la non-fréquentation d'enfants de leur entourage. Il arrive exceptionnellement que le problème de ces enfants n'avait pas été noté par l'école.

Les policiers-éducateurs dans leurs patrouilles ou les agences sociales dans leurs contacts avec les familles jouent également un rôle dans le dépistage des absences injustifiées. Leur collaboration est particulièrement utile dans le cas d'enfants qui ne sont inscrits à aucune école bien qu'ils soient d'âge de fréquentation obligatoire. Cette situation se retrouve dans les familles nouvellement installées à Montréal, chez des enfants qui ne se présentent pas en classe en septembre et dans des cas isolés d'enfants malades ou handicapés qui pourraient fréquenter une classe spéciale.

Cette collaboration du public et des organismes communautaires pourrait être intensifiée si une campagne d'information était entreprise.

b) <u>Interventions des éducateurs</u>

Quand le personnel de l'école a identifié l'élève qui s'absente de façon injustifiée, le titulaire ou la direction intervient normalement auprès de l'élève et de sa famille. Cette responsabilité est assumée avec beaucoup d'imagination et de constance dans un certain nombre d'écoles tant secondaires qu'élémentaires.

Par contre, il semble qu'un bon nombre d'écoles se contentent d'identifier l'élève qui présente un problème d'absentéisme et le signalent au Bureau de Service social (fréquentation scolaire) sans intervention de leur part. L'étude d'un échantillon de 200 formules reçues d'écoles secondaires indiquait qu'une rencontre avec l'élève et/ou ses parents avaient eu lieu dans seulement 17 % des cas. On avait téléphoné (la secrétaire?, un professeur?, la direction?) dans 30 % des cas et dans 53 % des cas, aucune démarche n'avait été tentée. Même si l'on peut admettre que les formules ne rendent pas toujours justice à la réalité, il reste que la responsabilité de l'éducateur face à l'élève qui s'absente est trop souvent "passée" au contrôleur.

Cette constation est confirmée par une analyse des démarches effectuées dans 91 cas par l'aide social affecté au projet-pilote de la région IV. Dans 33 de ces cas, la fréquentation scolaire fut rétablie grâce à des appels téléphoniques. Il s'agissait, en majorité, de situations simples qu'un bon contact de l'éducateur avec la famille ou l'élève aurait suffi à rectifier.

Il est évident que la qualité de communication parents-école et élève-professeur se manifeste dans la façon dont l'école assume ses responsabilités face à l'absentéisme. Si certains éducateurs établissent spontanément de bons contacts avec les élèves et leurs parents, plusieurs doivent acquérir ou développer les attitudes et les habilités nécessaires pour se sentir à l'aise et obtenir des résultats positifs dans ce rôle d'éducateur.

Il nous semble, de plus, que dans certaines écoles on ne perçoit pas la fréquentation scolaire comme une responsabilité d'éducateur. On s'occupe des élèves qui sont là et, pour tout dire, on est parfois soulagé que certains élèves ne soient pas là pour déranger le groupe. Cette réaction est fort naturelle. Mais, dans une ère de démocratisation de l'enseignement, l'école publique doit éduquer tous les enfants, à la mesure de leur potentiel individuel et, si nécessaire, à l'aide de méthodes et de services spéciaux. Le professeur doit recevoir suffisamment d'aide pour pouvoir "assumer" tous ses élèves. Il lui sera alors possible de s'intéresser aussi au problème de ceux qui s'absentent.

Bien qu'il s'agisse plutôt d'abandon des études que d'absentéisme proprement dit, nous devons signaler ici une tendance assez manifeste dans certaines écoles secondaires. Nous avons reçu en 1968-69, 616 avis de départ pour des élèves encore d'âge de fréquentation obligatoire. Il semble que dans ces cas la rencontre de l'éducateur avec l'élève-problème (absentéisme ou comportement) a parfois pour but de lui conseiller un départ en cours d'année. C'est une sorte d'expulsion en douce que l'école aimerait voir sanctionner par le contrôleur. Les écoles qui envisagent de telles solutions a l'endroit de leurs élèves-problèmes peuvent sans doute justifier leur décision par un certain réalisme quant aux ressources de l'école. Pourquoi retiendrait-on de force un élève peu motivé, à qui on ne peut offrir un programme approprié et qui, au surplus, empêche la bonne marche des cours? Nous touchons ici la complexité du problème d'absentéisme et plus particulièrement du problème d'abandon prématuré des études.

Il nous semble prioritaire de sensibiliser les éducateurs au problème de l'absentéisme et de les aider à assumer leur responsabilité à cet égard. Une politique claire devrait être définie. Les administrateurs des 5 régions pourraient en collaboration avec le bureau de Service social, en étudier l'application pour leur région respective.

Chaque année, en septembre, une circulaire rappelle aux écoles les dispositions de la loi de fréquentation scolaire et, depuis trois ans, définit les interventions que l'école doit tenter <u>avant</u> de faire appel à des services de fréquentation scolaire. Ce communiqué ne suffit sûrement pas à établir, en pratique, une telle répartition des tâches.

3 - L'évaluation et les interventions sélectives

Le personnel de l'école ayant joué son rôle, les élèves qui présentent un problème d'absentéisme sont signalés au Bureau de Service social (Fréquentation scolaire). Nous savons que ces cas devraient faire l'objet d'une évaluation de la situation globale et recevoir l'aide appropriée. Qu'arrive-t-il en réalité?

Au cours de l'année 1969, couverte par cette étude, le bureau comptait pour recevoir ces cas neuf (9) contrôleurs d'absence. Un seul d'entre eux avait reçu une formation en Service social (cours en assistance sociale). Dans le cadre d'un projet expérimental, le rôle de cette personne était défini de façon particulière. Les services offerts par les 8 autres contrôleurs pourraient se résumer ainsi:

- contrôle administratif des départs
- vérification de certains faits pour déterminer la légitimité des absences
- interprétation de la loi de fréquentation obligatoire
- pressions auprès de l'élève et de sa famille pour obtenir le retour en classe
- mesures d'autorité: ramener l'élève à l'école (rôle de constable), avis spécial, référence au contrôleur spécial, suspension des allocations familiales

Certains contrôleurs dépassent parfois ce rôle et discutent avec les familles les problèmes sous-jacents à l'absentéisme. Faute d'une formation théorique, ils ne peuvent toutefois interpréter les données qu'on leur fournit, ni choisir les attitudes et les interventions qui seraient indiquées dans la situation.

Une étude de 50 cas du projet-pilote a révélé que l'école aurait pu s'occuper de 14 % de ces cas, les services fournis actuellement par les contrôleurs auraient été suffisants dans 18 % des cas et pour les autres, 68 %, des services d'évaluation sociale et des interventions requérant une compétence en service social s'étaient avérés nécessaires.

Au cours de l'année 1968-69, moins de 15 % des cas d'absence signalés au bureau ont bénéficié de services d'évaluation et d'interventions sélectives (population du projet-pilote). On peut ajouter à ce nombre, les cas confiés non à la "fréquentation scolaire" mais directement à un travailleur social ou un aide social. A tous les autres, nous n'offrons pas les services nécessaires à la réadaptation. L'évaluation étant insuffisante et les interventions non pas sélectives mais systématiques, on doit admettre que, en fait, seuls les élèves qui ont besoin de mesures d'autorité se trouvent servis.

Dans le but de leur confier éventuellement des responsabilités d'évaluation et d'aide sociale, on nous avait demandé d'étudier la possibilité de recycler le personnel transféré du Bureau du contrôle des absences. Ce projet s'est avéré difficile de réalisation. La formation en assistance sociale représente normalement cinq (5) semestres de cours théoriques du niveau collégial et quatre (4) mois de stage pratique. Même en réduisant ce programme au minimum, l'investissement en temps et en argent serait considérable. De plus, la plupart des contrôleurs ne possédaient pas les qualités personnelles (âge, par exemple,) et/ou la formation académique suffisantes pour permettre leur admission aux cours et au stage. Même organisé par nous, un programme de recyclage ne serait applicable qu'à un ou deux des employés de ce groupe.

Nous avons organisé des réunions à caractère professionnel et une session de cours à l'été 1969. La supervision du travail des contrôleurs par des travailleurs sociaux a contribué à modifier certaines pratiques sans toutefois leur permettre d'acquérir les connaissances et les habilités nécessaires à de nouvelles fonctions. Ces initiatives ont aidé les contrôleurs à mieux remplir leur rôle mais nullement à devenir qualifiés pour s'occuper de problèmes sociaux.

Le recyclage pour un changement de fonction s'avère donc peu réaliste pour la plupart des contrôleurs mais un perfectionnement dans l'exercice des fonctions antérieures est bien amorcé et pourrait se continuer.

V - RECOMMANDATIONS

Pour mettre en place à la C.E.C.M. les mesures qui pourraient réduire l'absentéisme et favoriser la réadaptation scolaire, nous soumettons les recommandations suivantes:

1o Que les écoles assument la responsabilité

- du contrôle interne des absences.
- de l'évaluation sommaire des motifs d'absence pour un dépistage des absences anormales.
- de l'action éducative (direction, enseignants) auprès des élèves qui s'absentent sans motif valable.

Implications:

. préparation et application d'un système de contrôle efficace des absences pour le niveau secondaire

Responsabilités: La Division de l'Organisation scolaire
Les Directeurs régionaux à l'Organisation scolaire
Le Service du personnel

. élaboration et diffusion d'une politique claire quant au rôle des éducateurs en fréquentation scolaire

Responsabilités: Le Bureau de Service social
La Direction des régions
La Division de l'Organisation scolaire
Le Service du Personnel

. sensibilisation des éducateurs aux dimensions sociales du problème

Responsabilités: Le Bureau de Service social
La Direction des régions

. consultation aux enseignants et aide technique pour développer leur habilité à intervenir auprès des familles

Responsabilités: Le Bureau de Service social

2o Que du personnel qualifié soit affecté à l'évaluation sociale des cas d'absentéisme et aux services d'aide à court terme (fonction décrite au chapitre III).

Compte tenu des responsabilités que l'école assumerait, les services de fréquentation scolaire devraient être plus spécialisés. Nous croyons qu'une formation d'aide social ou de conseiller social est nécessaire pour s'acquitter des interventions de cette deuxième étape.

Implications:

- création de 15 postes de conseiller en fréquentation scolaire
- transformation de cinq (5) des neuf (9) postes de contrôleurs en postes de conseiller en fréquentation scolaire

Le nombre de conseillers recommandé (20) est basé sur le volume des cas soumis cette année (4,000) et les expériences faites dans les régions IV et V. Compte tenu des rapports et démarches à compléter au bureau, un conseiller social exerçant les fonctions décrites au chapitre III peut normalement tenir 15 entrevues à domicile par semaine, soit assumer environ 5 cas nouveaux par semaine (moyenne de 3 entrevues par cas). La charge annuelle de chaque conseiller serait donc de 175 à 200 cas nouveaux.

Ce personnel serait distribué dans les 5 régions administratives dans les proportions suivantes:

I	4
II	8
III	3
IV	3
V	2

Cette répartition est basée sur le volume des cas d'absentéisme soumis au Bureau cette année et sur l'indice de désavantage scolaire et socio-économique [1]

Responsabilités: La Division des Services spéciaux
La Direction générale
Le Service du personnel

---

1) L'indice a été calculé à partir du Rapport de M. Claude Hébert: "Essai de classification des Ecoles de la C.E.C.M. selon le degré de désavantage" 1968

3o Que des contrôleurs d'absences soient affectés

- au contrôle administratif et au dépistage à exercer à l'extérieur des écoles
- à des interventions d'autorité subséquentes à l'évaluation sociale.

Implications:

- maintenir 4 postes de contrôleur d'absences dont les fonctions seraient redéfinies

Responsabilités: La Division des Services spéciaux
Le Bureau de Service social
Le Service du personnel

4o Que soit accéléré le rythme d'expansion des services para-pédagogiques de la C.E.C.M. qui devraient assurer l'évaluation spécifique et les mesures correctives dans les cas d'absentéisme dont le problème relève de leur compétence: orientation, service social, psychologie

Implications:

- revision des plans d'expansion de ces bureaux

Responsabilités: La Division des Services spéciaux

5o Que des démarches soient entreprises auprès des divers organismes communautaires de service social, de santé, de loisirs, organismes qui pourraient répondre, dans la ligne de leurs responsabilités, à certains besoins reliés à l'absentéisme

Responsabilités: La Division des Services spéciaux
Le Bureau de Service social

6o Que les écoles assurent des cours de rattrapage aux élèves qui se sont absentés de façon prolongée ou cyclique.

Ces mesures de récupération faciliteraient la ré-intégration dans le cadre scolaire et diminueraient les risques d'échec.

Implications:

Etude des besoins, élaboration des mesures appropriées et prévision du personnel nécessaire à l'implantation.

Responsabilités: Le Bureau de récupération scolaire

7o Que le Bureau de l'Orientation scolaire et professionnelle et le Bureau de Service social prennent l'initiative de mettre sur pied un comité d'étude multidisciplinaire qui déterminera les mesures à prendre pour prévenir l'abandon prématuré des études.

Responsabilités: Le Bureau de l'Orientation scolaire et professionnelle
Le Bureau de Service social

Conclusion

Nous avons tenté, dans ce rapport, d'indiquer la dimension du phénomène des absences à la C.E.C.M. et d'analyser le problème complexe de l'absentéisme scolaire. Nous avons défini les mesures qui peuvent réduire l'absentéisme et, par des recommandations, avons précisé la prochaine étape que la C.E.C.M. doit franchir pour améliorer l'assiduité de ses élèves.

Nous espérons que ce plan pourra être mis en application pour l'exercice 1970-71 et qu'il répondra efficacement aux besoins des enfants que l'absentéisme maintient en marge de l'école.

La directrice du Bureau de
Service social

Michaud

BM/da

Berthe Michaud, t.s.p.